

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2299

27 octobre 2010

SOMMAIRE

3 P Lente Luxembourg S.à r.l.	110340	Nob Hill S.A.	110347
A3COM S.A.	110352	Postout Financial S.A.	110336
ABBI Sàrl	110349	P Retos Investment S.à r.l.	110349
A.C.T.S. Luxembourg S.A.	110349	Prism Invest S.à r.l.	110347
Ades S.à.r.l.	110350	Sawa S.A.	110327
Ades S.à.r.l.	110350	Secapital S.à.r.l.	110330
Ades S.à.r.l.	110350	Silver Sea Developments S.à r.l.	110324
Ades S.à.r.l.	110350	Sofinlux International S.A.	110328
Ades S.à.r.l.	110351	Southern Participations S.A.	110306
AEI Luxembourg Holdings, S.à.r.l.	110350	Southern Participations S.A., SPF	110306
Alice Management S.A.	110352	Timber Opportunities Fund S.C.A. SICAV- SIF	110342
Artcraft International S.A.	110348	Toitures Mutsch SA	110348
Azimmo S.A.	110342	Triton III No. 11 S.à r.l.	110346
Béatrice Management S.A.	110352	Turinu S.à r.l.	110351
Camosc Charter S.A.	110345	Tyco International Finance S.A.	110333
Carredas Business Development S.A. ...	110345	Union Immobilière Sàrl	110348
Chauffage Moderne S.A.	110351	Vandersanden Finance S.à.r.l.	110332
Chi Whizz S.à r.l.	110340	Vangal Investments S.A.	110332
DEMO Solutions SA	110346	Veneluxe S.A.	110332
Elhena Management	110346	Vitech S.à r.l.	110336
Europe Computer Systemes Luxembourg SA	110339	VL MGA Investments SA	110337
Inbra S.à r.l.	110310	VL MGA Investments SA	110337
Iron Ore Lux	110309	Wagner Selection S.A.	110332
Kubiaco S.à.r.l.	110346	Windermere Investments Limited	110338
Le 5ème élément	110333	WM Phoenix (Luxembourg) S.à r.l.	110338
L'Exception S.A.	110347	Woodlines S.à r.l.	110348
Luxemburger Agrarhandel GmbH	110347	WSI Education Holdings S.à r.l.	110338
Luxharvest S.à r.l.	110321	Xella International Holdings S.à r.l.	110339
Media Holdings Limited S.à r.l.	110340	Xella International S.à r.l.	110339
NextWeb Holdings S.à r.l.	110338	Yeoman Capital S.A.	110339

**Southern Participations S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Southern Participations S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.096.

L'an deux mille dix, le cinq août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "SOUTHERN PARTICIPATIONS S.A.", ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 421F, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 35.096, constituée suivant acte reçu le 27 septembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 115 de 1991.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Stéphanie COLLEAUX, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée et complétée par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familiale (ci-après «SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La société existe sous la dénomination de «SOUTHERN PARTICIPATIONS S.A., SPF»

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créée par simple décision du Conseil d'Administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La Société aura une durée illimitée.»

2. modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

3. Ajout à l'article 3 des statuts d'un paragraphe ayant la teneur suivante:

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial. Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de cette loi définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres».

4. Introduction d'un nouveau capital autorisé à concurrence de USD 9.000.000.- (neuf millions de Dollars des Etats-Unis) pour porter le capital social de son montant actuel de USD 1.000.000.- (un million de Dollars des Etats-Unis) à USD 10.000.000.- (dix millions de Dollars des Etats-Unis);

5. Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé;

6. Modification de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts»

7. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en SOUTHERN PARTICIPATIONS S.A., SPF et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1^{er} : Il est formé une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée et complétée par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familiale (ci-après «SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La société existe sous la dénomination de «SOUTHERN PARTICIPATIONS S.A., SPF».

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créée par simple décision du Conseil d'Administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales ; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La Société aura une durée illimitée.»

Troisième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 2. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés,

transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

Quatrième résolution:

L'assemblée décide d'ajouter à l'article 3 des statuts un nouveau paragraphe ayant la teneur suivante:

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial. Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de cette loi définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres».

Cinquième résolution:

L'assemblée décide d'introduire un nouveau capital autorisé fixé à USD 10.000.000.- dans les statuts de la Société et d'autoriser le conseil d'administration à émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé, comme suit:

«Art. 3. Le capital social est fixé à un million (USD 1.000.000.-) de Dollars des Etats-Unis, représenté par mille (1.000) actions de mille (1.000.-) Dollars des Etats-Unis chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi. Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans se terminant le 5 août 2015, à augmenter le capital social à concurrence de neuf millions de Dollars des Etats-Unis (USD 9.000.000.-), pour le porter de son montant actuel de un million de Dollars des Etats-Unis (USD 1.000.000.-) à dix millions de Dollars des Etats-Unis (USD 10.000.000.-), le cas échéant par l'émission de neuf mille (9.000) actions de mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.000.-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial. Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de cette loi définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres».

Sixième résolution:

Les actionnaires déclarent avoir reçu et accepté le rapport spécial du Conseil d'Administration, tel qu'annexé, de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription en rapport avec l'introduction du capital autorisé dans les statuts de la Société.

Septième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

110309

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, S. COLLEAUX, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 août 2010 Relation: LAC/2010/35452 Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010125465/177.

(100142891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Iron Ore Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.320.

Extract of the resolutions of the members of the board of managers of the Company taken on September 16, 2010

The registered office of the Company was transferred from 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg to 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg with immediate effect.

Suit la traduction française de ce qui précède

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 16 septembre 2010

Le siège social de la Société a été transféré du 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet immédiat.

Extract of the resolution of the sole shareholder of the Company taken on September 17, 2010

It is proposed to appoint Mr. Hille-Paul SCHUT, born on the 29th September 1977 in Gravenhage, the Netherlands, residing professionally at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and Mr. Richardus Eduardus Johannes BREKELMANS, born on the 12th September 1960 in Amsterdam, the Netherlands, residing professionally at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, each as type B manager of the Company for an undetermined duration in replacement of Mr. Christophe MAILLARD with immediate effect.

Consequently, the board of managers of the Company is composed as follows:

- Jay Glynn BURLESON as type A manager of the Company;
- Hille-Paul SCHUT as type B manager of the Company; and
- Richardus Eduardus Johannes BREKELMANS as type B manager of the Company.

Suit la traduction française de ce qui précède

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 17 septembre 2010

Il est proposé de nommer M. Hille-Paul SCHUT, né le 29 septembre 1977 à Gravenhage, Pays-Bas, résidant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et M. Richardus Eduardus Johannes BREKELMANS, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, résidant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, chacun gérant de type B de la Société pour une durée indéterminée en remplacement de Mr. Christophe MAILLARD avec effet immédiat.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Jay Glynn BURLESON comme gérant de type A de la Société;
- Hille-Paul SCHUT comme gérant de type B de la Société; et
- Richardus Eduardus Johannes BREKELMANS gérant de type B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010125990/37.

(100143781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Inbra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 155.498.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirteenth of September.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Appears:

Invus L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda,

duly represented by Mr Jacques Reckinger, having his professional address at 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, being initialled “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a «société à responsabilité limitée» which such party declares to incorporate.

Chapter I. Form, Name, Object, Registered office, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company (the «Company»), governed by current Luxembourg laws (the «Law») on «sociétés à responsabilité limitée» and by the present articles of incorporation (the “Articles”).

The Company’s name is “INBRA S.à r.l.”

Art. 2. Object. The Company’s purpose is to take and to hold participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises; to acquire or through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property, as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same.

The Company may enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company have a direct or indirect financial interest any assistance, loans, advances or guarantees; borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad, by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is constituted for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The Company’s capital is set at 1,000,000 USD (one million US dollars), represented by 1,000,000 (one million) shares without nominal value.

Each share has been fully paid up.

The rights and obligations linked to each share are identical except if otherwise stated in the Articles or in the Law.

In addition to the capital, a share premium account may be set up which will include all share premiums paid on the shares in excess of the subscription value. The amount of the share premium may be used to pay the acquisition price of the shares when the Company acquire its own shares from its shareholders, to compensate net realized losses, to distribute dividends to the shareholders or to transfer these funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The shares are freely transferable among the shareholders if the Company has more than one shareholder. Except as otherwise stated in the Law, shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

The transfer of shares has to be formalized through a notarized deed or by an agreement under private seal. Such a transfer is enforceable against thirds only after notification to the Company or acceptance by the Company.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The ownership of a share leads to the adhesion to the Articles of the Company and to the resolutions adopted by the sole shareholder or by the general meetings of shareholders.

Each share confers one voting right.

Art. 7. Capital increase and decrease-redemption of own shares. The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of the present Articles.

The Company shall be authorized to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that the redemption is offered to each shareholder proportionally to his percentage ownership in the capital.

However, if the redemption price is in excess of the subscription value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Art. 8. Death, Suspension of Civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The life of the Company does not come to an end by the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Chapter III. Management and supervision of the company

Art. 9. Managers. The Company is managed by one (1) or two (2) managers, shareholders or non-shareholders (the "Manager(s)"), or by a board of managers composed of three (3) members at least, shareholders or non-shareholders (the "Board of Managers").

The Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, shall be appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which shall determine their number, the term of their office and their remuneration (if any), with a simple majority or by decision of the sole shareholder (as the case may be). Managers shall remain in office until the appointment of their successors. They may be reappointed and may be dismissed at any time, with or without reasons, by a resolution of the general meeting of shareholders or a decision of the sole shareholder (as the case may be).

The Board of Managers (if any) will appoint among its members a chairman (the "Chairman"). In case of equality of votes, the Chairman has no prominent vote. The Board of Managers (if any) may also appoint a secretary (the "Secretary"), who does not necessarily need to be one of its member and who will be responsible for the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers (if any) shall meet upon call of the Chairman. A meeting of the Board of Managers (if any) has also to be convened upon call of any two members.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers (if any). In his absence, the Board of Managers will appoint another member as chairman pro tempore by vote of the majority in number of the persons attending such meeting.

Except in case of emergency or in case of prior agreement of all those who have the right to attend the meeting, written notice of any meeting of the Board of Managers (if any) shall be given, by all communication means allowing the transmission of a written text, to all members at least one week prior to the convening date. The notice shall include the place, the date and the time of the meeting together with the agenda of the meeting and an indication of the matters to be discussed. The notice may be waived by the written consent of each member of the Board of Managers (if any), whether in original or by any communication means allowing the transmission of a written text. No special notice shall be required for meetings held at a date and a place determined in a resolution previously adopted by the Board of Managers (if any).

Any meeting of the Board of Managers (if any) will be held in Luxembourg or at any other place the Board of Managers could elect from time to time. Each member of the Board of Managers (if any) may be represented at any meeting by providing a proxy to another member. The proxy shall be given in writing, whether in original or by all communication means allowing the transmission of a written text.

The Board of Managers (if any) can validly deliberate and act only if the majority of the members of the Board of Managers (if any) are present or represented at the meeting. Resolutions are validly taken by the majority of the votes of the members of the Board of Management (if any) present or represented at the meeting.

One or more members of the Board of Managers (if any) may participate in any meeting by telephone conference call or by any other similar means of communication allowing the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Such a participation is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

A written resolution, signed by all the members of the Board of Managers (if any), is valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on several documents with the same content signed by one or several members of the Board of Managers.

Written resolutions may be sent by mail, fax, e-mail or any communication means allowing the transmission of a written text.

Art. 10. Powers of the Board of Managers. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the Manager(s) or the Board of Managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

Art. 11. Remunerations and costs. The Manager(s) or the members of the Board of Managers, as the case may be, may be entitled to a remuneration for the management of the Company and may additionally be reimbursed for the costs engaged in relation with the management of the Company and the operations consistent with the Company's object.

Art. 12. Liability of the managers. The Manager(s) or the members of the Board of Managers, as the case may be, assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment made by them in the name of the Company. Each Manager or member of the Board of Managers is only liable for his duties towards the Company.

Art. 13. Delegation of powers and representation of the Company. The Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, may grant special and limited powers or mandates or permanent or temporary functions to persons or committees.

The Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, determine the responsibilities and remuneration (if any) of these agents, the duration of their mandates and any other terms and conditions of their mandates.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of each Manager or each member of the Board of Managers (if any).

The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, but only in the limit of their powers or mandates.

Art. 14. Conflict of interests. No agreement nor any other transaction between the Company and other companies or entities will be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Managers or the Manager(s), proxy holders or employees of the Company have a personal interest in such other company or entity, or are director, shareholder, proxy holder or employee of it. Any person related, in the manner described above, to a company or an entity with which the Company will have a business relationship, may not be prevented to deliberate, vote and intervene in such a transaction with the sole reason of the said relationship with such company.

Notwithstanding the preceding paragraph, in case a member of the Board of Managers or one of the two Managers (as the case may be) would or might have a personal interest in a transaction of the Company, he shall have to inform the Board of Managers or the other Manager and he will neither take part to the discussions nor vote about this transaction. This transaction together with the personal interest of the member of the Board of Managers or the Manager will be brought to the attention of the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Indemnity. The Company shall pay an indemnity to the members of the Board of Managers, the Manager(s), the proxy holders or the employees of the Company and, as the case may be, their heirs, their executors and property managers for any damage that they have to pay and for any reasonable expenses they shall have born further to an appearance as defenders in actions, lawsuits or legal proceedings against them in relation with their present or past functions as member of the Board of Managers, Manager, proxy holder or employee of the Company, or on request of the Company, of any other company in which the Company is shareholder or liable and for which they have no right to an indemnity, except if their liability is engaged for serious negligence or bad management. In case of settlement agreement and only if the Company receives a confirmation from its lawyer that the person to indemnify is not guilty of severe negligence or bad management, the indemnity will only cover the matters included by the settlement agreement. This right to an indemnity is not exclusive from other rights the above mentioned persons could claim in accordance with these Articles.

Art. 16. Minutes of resolutions. The resolutions of the Manager(s), as the case may be, shall be recorded in written. Copies or extracts of these minutes, for court or other purposes, will be signed by a Manager.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting. Proxies shall be annexed to the minutes. Copies or extracts of these minutes, for court or other purposes, will be signed by the Chairman and, as the case may be, by the Secretary (if any) or by two members of the Board of Managers.

Art. 17. Supervision of the Company. The business of the Company and its financial situation, particularly its accounting documents, may be supervised, by one or two statutory auditors, who may or may not be shareholder(s), and shall be audited when required by the Law.

The statutory auditor(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, that shall determine their number for a period that may not exceed six years. They shall remain in office until the appointment of their successors. They may be reappointed and may be dismissed at any time, with or without reasons, by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders (as the case may be).

Chapter IV. General meetings of shareholders

Art. 18. Power of the shareholders meeting. Any shareholders meeting validly held represents all shareholders.

All powers expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within its competence.

All powers expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole shareholder (as the case may be). In these circumstances, articles 194, 196 and 199 of the law of 10 August 1915 do not apply.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, that must be held only if the shareholders number exceeds twenty-five, will be held at the registered office of the Company or at any other place indicated in the notice, on the third Tuesday of the month of May at 2:00 PM.

If this day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the shareholders meeting will be held on the next working day.

Art. 20. Other General Meetings. The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, shareholder(s) shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by any communication means allowing the transmission of a written text. Each shareholder shall vote in writing and shall transmit its vote by any communication means allowing the transmission of a written text within fifteen (15) days following the receipt of the suggested resolution. The quorum and majority conditions that apply to adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall apply mutatis mutandis to adoption of written resolutions.

Except in case of a sole shareholder, a general meeting of shareholders shall be held, in accordance with the present Articles and the Law, upon call of the Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, or secondarily the statutory auditor (if any) or eventually by shareholders representing the half of the capital. The notice sent to the shareholders shall include the date, the time and the place of the meeting together with the agenda of the meeting and an indication of the matters to be discussed during the general meeting of shareholders. The agenda of an extraordinary general meeting of shareholders shall also describe any suggested modification to the Articles and, as the case may be, the text related to the changes of the object or the form of the Company. A written notice for a general meeting is made in accordance with the Law and is addressed to each shareholder at least eight (8) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice should be given at least twenty one (21) days before the convening date. No such a convening notice is required if all shareholders are present or represented and if they declare that they have been duly informed of the agenda of the meeting.

The general meetings of shareholders, including the annual general meeting, can be held abroad each time it is required by exceptional circumstances, appreciated by the Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 21. Presence and Representation. Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing, in writing or by any communication means allowing the transmission of a written text, another person, shareholder or non-shareholder. The Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, may determine the content of the proxies and may require the proxies to be sent at a given location at least five (5) days before the convening date. Any shareholder, legal entity, may act at any general meeting through a person duly authorized to engage the legal entity or by appointing another person as proxy holder, provided that the evidence of the powers that could be required by Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, are presented. Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, may determine other conditions that will have to be fulfilled in order to participate to the general meetings of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Art. 22. Shareholders' meeting process. The Chairman or another person appointed by the Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, shall preside each general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders appoints a secretary.

The general meeting of shareholders appoints a scrutineer amongst the shareholders, present or represented.

The board of the general meeting of shareholders is composed by the chairman, the secretary and the scrutineer.

Art. 23. Vote to the meeting of shareholders. A list of presence, including the names of the shareholders and the number of shares held, is signed by each of them or by the proxy holders, before the opening of the meeting.

The general meeting of shareholders may only deliberate and vote on the matters included in the agenda of the meeting.

The vote is made by show of hands or put at roll call, except if the general meeting of shareholders adopts another procedure.

For general meetings of shareholders, other than extraordinary general meetings of shareholders convened to amend the Articles of the Company or to vote on resolutions which require quorum for amendment of Articles, resolutions of shareholders are valid in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first general meeting of shareholders, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting. At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of the votes whatever portion of capital may be represented.

For extraordinary general meetings of shareholders convened in accordance with the Articles or the Law to amend the Articles of the Company or to vote on resolutions which require quorum for amendment of Articles, resolutions of shareholders are valid in so far as they are adopted by shareholders representing at least three-quarters of the capital of the Company.

Art. 24. Minutes. The Minutes of the shareholders meetings are signed by the chairman of the meeting, by the secretary of the meeting and by the scrutineer of the meeting and may be signed by each of the shareholders or each of the proxy holders if expressly requested by them.

The resolutions adopted by the sole shareholder are recorded in writing and signed by the sole shareholder.

Copies or extracts of resolutions adopted by the sole shareholder, of minutes of the general meeting of shareholders and written resolutions of the shareholders to be produced for court or other purposes, are signed by the Chairman or by a Manager.

Chapter V. Financial year, Allocation of results

Art. 25. Financial year. The Company's financial year begins on 1st January of each year and closes on 31 December of the same year.

Art. 26. Approval of financial statements. At the end of each financial year, the Board of Managers or the Manager(s) (as the case may be) will draw up the financial statements which will contain a record of all assets and liabilities of the Company together with a profit and loss account and notes to the account in accordance with legal requirements in Luxembourg.

The financial statements are presented for approval by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which shall discuss and then approve them.

Before this approval, each shareholder or his proxy holder, may inspect at the head office the accounting documents. If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Allocation of results. Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve (the "Statutory Reserve"). This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital.

After the transfer to the Statutory Reserve, the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may decide to transfer all or part of the net profit to reserves accounts, to carry it forward or to distribute it as dividend to the shareholders, together with the profits brought forward, the distributable reserves or the share premium, each share giving identical right to such distribution.

Notwithstanding the provisions of previous paragraph, the general meeting of shareholders of the Company or the sole shareholder (as the case may be) may upon proposal of the Board of Managers or the Manager(s) (as the case may be), decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers or the Manager(s) (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Chapter VI. Winding-up, Liquidation

Art. 28. Winding-up, liquidation. The general meeting of shareholders, through a resolution requiring the same quorum and majority of votes as determined by the Articles or the Law for amendment of Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company.

The liquidation of the Company will be carried out by the Manager(s) or by the Board of Managers (as the case may be) or by any other physical or legal person appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts and charges of the Company and liquidation costs, the liquidation proceeds of the Company will be shared amongst the shareholders according to rules applicable for dividends distribution.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 29. Applicable law. Reference is made to the provisions of the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2011.

The annual general meeting of shareholders (if any) will meet for the first time in 2012.

Subscription - Payment

The appearing party having drawn up the articles of incorporation, subscribed to the shares and paid up the following amount:

Shareholder	Subscribed and paid up Capital (in USD)	Number of shares
Invus LP	1,000,000	1,000,000
Total	1,000,000	1,000,000

The proof of this payment has been duly given to the undersigned notary

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about 2,400.-EUR

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder has passed the following resolutions:

1. The number of member of the Board of Managers is fixed at 3 (three) and the following persons are appointed member of the Board of Managers of the Company for an indefinite period:

- (i) Mr Raymond Debbane, residing 10, Quail Road, Greenwich, CT 06831, United States;
- (ii) Mr Jacques Reckinger, having his professional address at 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
- (iii) Mr Marco Neuen, having his professional address at 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

2. The registered office of the Company is set at 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize septembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Comparaît:

Invus L.P., une société immatriculée sous le droit de l'Etat des Bermudes dont le siège social est sis Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes,

dûment représentée par Monsieur Jacques Reckinger ayant son adresse professionnelle au 40 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, , Objet, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre le propriétaire des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi») y relatives, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination «INBRA S.à r.l. ».

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, la détention de ces participations dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères ainsi que d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations et la cession en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit et peut également consentir toute sûreté (dans le sens le plus large) au profit de tout tiers afin de garantir toute obligation de paiement contractée par la Société ou toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés; emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en toute autre endroit de la ville de Luxembourg, par une décision du conseil de gérance ou du ou des Gérant(s) (selon le cas).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision du conseil de gérance ou du ou des Gérant(s)(selon le cas).

Si le conseil de gérance ou le(s) gérant(s)(selon le cas) estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le(s) Gérant(s)(selon le cas)

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Chapitre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à 1.000.000 USD (un million de US dollars) représenté par 1.000.000 (un million) de parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Chaque part sociale est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur de souscription. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés si la Société a plusieurs associés. Sauf dispositions contraires dans la Loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'associé unique ou par l'assemblée générales des Associés.

Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social - Rachat de parts sociales. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par une

résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des présents Statuts.

La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur de souscription des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Art. 8. Décès, Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînent pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaire aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou deux Gérants, associés ou non (le «Gérant» ou les «Gérants») ou par un Conseil de Gérance composé de trois (3) membres au moins, associés ou non (le «Conseil de Gérance»).

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre, la durée de leur mandat et leur rémunérations éventuelles, à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) choisira parmi ses membres un président (le «Président») qui en cas d'égalité des voix n'aura pas de voix prépondérante. Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a) (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a), mais en son absence le Conseil de Gérance (s'il y en a) peut désigner un autre membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) devra être envoyée à tous les membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance (s'il y en a).

Toute réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance (s'il y en a) choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a) en désignant par écrit ou par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit un autre membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une résolution écrite, signée par tous les membres du Conseil de Gérance (s'il y en a), est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a), dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (s'il y en a).

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, moyens électroniques ou par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit.

Art. 10. Pouvoirs de gestion. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas

réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 11. Rémunération et dépenses. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de leurs dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant ou membre du Conseil de Gérance est uniquement responsable de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 13 Délégation de pouvoirs, Représentation de la Société. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance (s'il y en a) peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Le Conseil de Gérance ou le(s) Gérant(s)(selon le cas) détermine(nt) les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de chaque Gérant ou par la signature individuelle d'un membre du Conseil de Gérance (s'il y en a).

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un membre du Conseil de Gérance, le ou les Gérant(s), fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil de Gérance ou un Gérant (s'il y en avait deux) aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil de Gérance ou l'autre Gérant et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel du membre du Conseil de Gérance ou du Gérant devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Indemnisation. La Société indemnifiera les membres du Conseil de Gérance, le(s) Gérant(s), les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de membre du Conseil de Gérance, de Gérant, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 16. Procès-Verbaux de Résolutions de Gérance. Les résolutions du/des Gérants sont, le cas échéant, enregistrées par écrit. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un Gérant.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président et, le cas échéant, par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 17. Commissaire aux Comptes. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent être contrôlés, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi, par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non.

Le ou les commissaires aux comptes, seront nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermineront leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés est investie de tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que l'article 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois de mai à quatorze heures (14h00).

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres assemblées générales. Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance aux associés par écrit et transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée. Les conditions de quorum et de majorité applicables à l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés doivent s'appliquer mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou la Loi, sur convocation du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en a un), ou plus subsidiairement, des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et une indication des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également décrire toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Une convocation écrite à une assemblée générale est faite conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée. Si tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeures, appréciées souverainement par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, le requièrent.

Art. 21. Présences - Représentation. Tous les associés ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales des associés.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent arrêter la forme des procurations et ils peuvent exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout associé, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'il estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des associés, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance pourraient exiger. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Art. 22. Procédure à l'assemblée générale des associés. Chaque assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un scrutateur parmi les associés présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote à l'assemblée des associés. Une liste de présence, indiquant le nom des associés et le nombre des parts sociales pour lesquelles ils votent, est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des associés décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des associés, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés présents ou représentés, qui doivent au moins représenter la moitié du capital social émis.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des voix exprimées quelle que soit la portion du capital représentée.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des associés, convoquée conformément aux présents Statuts ou à la Loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront valablement adoptées par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis.

Art. 24. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout associé ou mandataire d'associé qui en fait la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique sont consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions adoptées par l'associé unique, des procès-verbaux de l'assemblée générale des associés ainsi que les résolutions écrites des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un Gérant.

Chapitre V. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 25. Exercice social. L'exercice sociale de la Société commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et finit le trente et un (31) décembre de la même année.

Art. 26. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance dresse un inventaire des actifs et passifs et établit le bilan ainsi que le compte des profits et pertes avec une annexe aux comptes conformément à la Loi et aux pratiques comptables luxembourgeoises.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Avant cette approbation, tout associé ou son mandataire, peut prendre communication de ces documents financiers au siège social. Si la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10 %) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des associés décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Nonobstant ce qui précède, l'assemblée générale des associés de la société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du Conseil de Gérance ou des Gérants (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance ou le(s) Gérants (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou par la Loi pour toute modification des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

La première année sociale commence à la date de constitution et finit le 31 décembre 2011. L'assemblée générale annuelle (s'il doit y en avoir) se réunit donc pour la première fois en 2012.

Souscription et Paiement

Le comparant ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit et libéré (USD)	Nombre de parts sociales
Invus LP	1.000.000	1.000.000
Total:	1.000.000	1.000.000

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 2.400.

Résolutions de l'associé unique

Le comparant, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1.- Fixer à trois (3) le nombre de membres du Conseil de Gérance et de nommer la ou les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- (i) Monsieur Raymond Debbane, demeurant 10, Quail Road, Greenwich CT 06831, USA.
- (ii) Monsieur Jacques Reckinger, Maître en Droit, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph Luxembourg II, L-1840 Luxembourg et
- (iii) Monsieur Marco Neuen, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph Luxembourg II, L-1840 Luxembourg.

2.- Fixer le siège social au 40 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Reckinger, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C, le 14 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39899. Reçu soixante-quinze euros 75.-EUR

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125303/646.

(100142744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Luxharvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 155.499.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn, den vierzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Patrick THOMMEN, Landmaschinenmechaniker und Kaufmann, wohnhaft in B-4784 Crombach, 20 A.

2.- Frau Claudine FEYEN, Hausfrau, Ehegattin von Herrn Patrick THOMMEN, wohnhaft in B-4784 Crombach, 20 A. Welche Komparenten hier vertreten sind durch Herrn Luc VERELST, Buchhalter, beruflich ansässig in L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 13. September 2010,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "LUXHARVEST S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Troisvierges.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist:

- der Handel mit neuen und gebrauchten Kraftfahrzeugen sowie der Handel mit industriellen, land- und forstwirtschaftlichen Maschinen, deren Ein- und Ausfuhr sowie deren Anfertigung;
- der Handel mit Ersatz- und Zubehörteilen für diese Kraftfahrzeuge und Maschinen sowie deren Anfertigung;
- die An- und Vermietung von Kraftfahrzeugen sowie industriellen, land- und forstwirtschaftlichen Maschinen.

Die Gesellschaft hat ebenfalls zum Zweck den Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche folgt übernommen werden:

1.- Herr Patrick THOMMEN, Landmaschinenmechaniker und Kaufmann, wohnhaft in B-4784 Crombach, 20 A, neunundneunzig Anteile	99
2.- Frau Claudine FEYEN, Hausfrau, Ehegattin von Herrn Patrick THOMMEN, wohnhaft in B-4784 Crombach, 20 A, ein Anteil	1
Total: ein hundert Anteile	100

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die

Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Die Komparenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zur technischen Geschäftsführerin der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
 - Frau Claudine FEYEN, Hausfrau, Ehegattin von Herrn Patrick THOMMEN, wohnhaft in B-4784 Crombach, 20 A.
- b) Zum administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
 - Herr Patrick THOMMEN, Landmaschinenmechaniker und Kaufmann, wohnhaft in B-4784 Crombach, 20 A
- c) Die Gesellschaft wird wie folgt vertreten und verpflichtet:
 - durch die alleinige Unterschrift der technischen Geschäftsführerin;
 - durch die alleinige Unterschrift des administrativen Geschäftsführers bis zu dem Betrag von zehn tausend Euro (€ 10.000.-); darüber hinaus bedarf es der zusätzlichen Unterschrift der technischen Geschäftsführerin.

d) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. VERELST, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 septembre 2010. Relation: ECH/2010/1264. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 17. September 2010.

Référence de publication: 2010125340/127.

(100142799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Silver Sea Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.165.

In the year two thousand and ten, on the tenth of September.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared

Silver Sea Holdings S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) incorporated by the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, dated August 20th, 2010, under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B155 153, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the "Company" Silver Sea Developments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by the undersigned notary, notary residing in Luxembourg on August 20th, 2010, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B155 165 and whose articles of association (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and have not been amended since.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Great Britain Pounds (GBP 12,500.-) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares each having a par value of one GB penny (GBP 0.01)

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new articles 3.6 in the objects clause (article 3) of the Company, which shall read as follows:

" **3.6.** The Company shall conduct, on its own behalf and/or for Connected Companies and/or for third parties, all types of real estate development activities and services as well as any development monitoring services, including in particular, without however being limited to the maintenance of up to date market knowledge in respect of investment opportunities, the sourcing of investment opportunities, analyses of market and identification of regulatory requirements, analyses of sites and building locations, real estate use optimization services, feasibility studies and budgeting, functionality analyses, building analyses and assessments, calculation and evaluation of economic profitability, location, development and construction site planning, marketing concepts, finding tenants and investors for completed projects, project control and financial engineering, real estate consulting, market and utilization studies for new construction sites and conversion projects, assessment of market and income values as well as economic profitability, assessment of new and old buildings based on environmental aspects, review of existing projects with regard to costs, feasibility and proceeds, entering into

contracts pursuant to which another party provides development-related services on its behalf, as well as the provision of all assistance reasonably required in connection with a prospective acquisition."

As a result, the previous article 3.6 shall be renumbered article 3.7. of the Articles.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8 the Articles, which shall now read as follows:

" **8.1.** The Company is managed by a board of managers (each a "Manager" and together the "Board of Managers") composed of two classes of manager(s), the class A manager(s) (the "Class A Manager(s)"), and class B manager(s) (the "Class B Manager(s)") appointed by a resolution of the Shareholders.

8.2. The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s)."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 10 the Articles, which shall now read as follows:

"Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any Class A Manager and any Class B Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, jointly by any Class A Manager and any Class B Manager."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 11 the Articles, which shall now read as follows:

" **11.1.** The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any Class A Manager and any Class B Manager together may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any Class A Manager and any Class B Manager together will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 12.4 the Articles, which shall now read as follows:

" **12.4.** The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. The Company may not take any decision unless at least one Class A Manager and one Class B Manager is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority with at least one vote in favour from one Class A Manager and one Class B Manager."

Costs and Notarial deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred Euros (EUR 1.200.-).

Declaration

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Sole Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the Notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder and the Notary, have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix septembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Silver Sea Holdings S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par le notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 août 2010, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155 153, dont les statuts n'ont pas encore été non encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations,

ici représenté par Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui signée ne varietur par la personne comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

étant l'associé unique de (l' "Associé Unique) de la "Société" Silver Sea Developments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 août 2010, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155 165, et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations et n'ont pas été modifiés depuis.

L' Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée ("Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centième de Livres Sterling chacune (GBP 0,01)

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'introduire un article 3.6 dans la clause d'objet de la Société (article 3) qui sera dorénavant lu comme suit:

" **3.6.** La Société devra effectuer, pour elle-même et/ou pour des Sociétés Apparentées et/ou des tiers, tous types d'activités de développement immobilier et de services ainsi que tous services de surveillance y compris en particulier, mais sans être limité à la maintenance de la connaissance du marché à jour pour les opportunités d'investissement, aux sources des opportunités d'investissement, aux analyses de marché et identification des obligations réglementaires, analyses de sites et emplacement des immeubles, services d'optimisation de l'utilisation des biens immobiliers, études de faisabilité et budget, analyses de fonctionnalité, évaluation et construction d'analyses, calcul et évaluation de la profitabilité économique, emplacement, développement et planification de construction de sites, concepts marketing, identification de propriétaires et investisseurs pour des projets finalisés, contrôle de projet et ingénierie financière, conseil immobilier, études de marché et d'utilisation pour de nouveaux sites de construction et conversion de projets, évaluation de marché et des revenus ainsi que de la profitabilité économique, évaluation de nouveaux et anciens bâtiments sur base des aspects environnementaux, revue de projets existants et spécialement au regard des coûts, faisabilité, et recettes, signature de contrats en vertu desquels une autre partie fournit des services liés au développement en son nom, ainsi que la provision de toute assistance raisonnablement requise en connexion avec une éventuelle acquisition."

Par suite, l'ancien article 3.6 devient l'article 3.7 des Statuts.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des Statuts, qui sera dorénavant lu comme suit:

" **8.1.** La Société est administrée par un conseil de gérance (chacun un "Gérant" et ensemble le "Conseil de Gérance") composé de deux catégories de gérants, le(s) gérant(s) de catégorie A (le(s) "Gérant(s) de Catégorie A" et le(s) gérant(s) de catégorie B (le(s) "Gérant(s) de Catégorie B") nommés par une résolution des associé(s).

8.2. Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s)."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 10 des Statuts, qui sera dorénavant lu comme suit:

"Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, conjointement par tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 11 des Statuts, qui sera dorénavant lu comme suit:

" **11.1.** Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B peuvent conjointement déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 12.4 des Statuts, qui sera dorénavant lu comme suit:

" **12.4.** Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. La Société ne peut pas prendre de décisions que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B est présent ou représenté. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple avec au minimum un vote en faveur d'un Gérant de Catégorie A et un vote en faveur d'un Gérant de Catégorie B."

Frais et Acte notarié

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Déclaration

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Ce document ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire de l'Associé Unique et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2010. LAC/2010/40214. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125437/173.

(100142546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Sawa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.320.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 27 août 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 27 août 2010, que:

1. L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Jérôme Wunsch comme Administrateur de la Société, en date du 29 janvier 2010, en remplacement de Monsieur Edouard Georges, Administrateur démissionnaire.

2. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jérôme Wunsch de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Elle décide de nommer Monsieur Alvaro Carnevale, employé privé, né à Metz le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. L'assemblée décide de remplacer la société AUDIT.LU par la société VERIDICE S.à r.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 154.843, à la fonction de Commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2010.

SAWA S.A.

François Georges / Jérôme Wunsch

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010126109/24.

(100143037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Sofinlux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 99.352.

L'an deux mil dix, le vingt-six août.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOFINLUX INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis, constituée suivant acte du notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg en date du 13 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 420 du 21 avril 2004. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire Gérard LECUIT en date du 24 juin 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1472 du 30 juillet 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F).

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marjorie GOLINVAUX, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de DEUX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-NEUF MILLE CENT CINQUANTE SIX EUROS (2.569.156.- EUR) pour le porter de son montant actuel de TROIS CENT VINGT MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS (320.850.- EUR) à un montant de DEUX MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SIX EUROS (2.890.006.- EUR) par l'émission de QUATRE-VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT SOIXANTE-SEIZE (82.876) actions nouvelles d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (31.-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération des nouvelles actions par apport en nature par l'actionnaire majoritaire, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel, l'apport en nature consistant en la conversion en capital d'une partie d'une créance certaine liquide et exigible détenue par l'actionnaire majoritaire envers la société.

3. Annulation des 93.226 actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (EUR 31) chacune et émission en remplacement proportionnellement aux actions annulées de 2.890 (DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX) actions, sans désignation de valeur nominale, représentant le capital social.

4. Suppression de capital social autorisé.

5. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

6. Divers.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- dans le "Letzebuurger Journal" en date du 10 août 2010 et du 18 août 2010;

- au Mémorial, Recueil C numéro 1613 du 10 août 2010 et C numéro 1676 du 18 août 2010;

Un exemplaire de ces publications a été déposé sur le bureau de l'assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Il résulte de la liste de présence pré-mentionnée que sur le total des 10.350 actions, 10.349 actions sont dûment représentées à la présente assemblée et que vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour lui soumis.

Tous ces faits étant exposés, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de DEUX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-NEUF MILLE CENT CINQUANTE SIX EUROS (2.569.156.- EUR) pour le porter de son montant actuel de TROIS CENT VINGT

MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS (320.850.- EUR) à un montant de DEUX MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SIX EUROS (2.890.006.- EUR) par l'émission de QUATRE-VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT SOIXANTE-SEIZE (82.876) actions nouvelles d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (31.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la souscription des QUATRE-VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT SOIXANTE-SEIZE (82.876) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire, la société FLANDERS FOUNDATION S.A., ayant son siège social à Panama, Calle 53 Este, Urbanizacion Marbella, Torre Swiss Bank Piso 2.

Souscription et Libération

Est alors intervenue aux présentes:

La société FLANDERS FOUNDATION S.A., précitée,

ici représentée par Maître Marjorie GOLINVAUX, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 juillet 2010,

laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

laquelle société déclare souscrire aux QUATRE-VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT SOIXANTE-SEIZE (82.876) actions nouvelles et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par elle-même à l'encontre de la société SOFINLUX INTERNATIONAL S.A., à concurrence dudit montant de DEUX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-NEUF MILLE CENT CINQUANTE SIX EUROS (2.569.156.- EUR).

Conformément à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'apport en nature susmentionné a fait l'objet d'un rapport établi par GSL Fiduciaire S.à r.l., Cabinet de révision agréée, ayant son siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, en date du 11 août 2010, qui conclut comme suit:

«Conclusion:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports en nature de 2.569.156 EUR déterminée sur base des méthodes définies ci-dessus, ne correspond pas au moins aux 82.876 actions d'une valeur nominale de 31 EUR par action à émettre en contrepartie.»

Le rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau, le mandataire des actionnaires et le notaire, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée décide l'annulation des quatre vingt-treize mille deux cent vingt-six (93.226) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EURO (31) chacune et l'émission en remplacement de 2.890 (DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX) actions sans désignation de valeur nominale, représentant le capital social, attribuées aux actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 5.

Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SIX EUROS (2.890.006.- EUR) représenté par DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX (2.890) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ deux mille huit cents euros (2.800.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE,

fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: M. NEZAR, M. GOLINVAUX, J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} septembre 2010. Relation LAC/2010/38281. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125462/119.

(100142840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

In the year two thousand ten, on the thirteenth day of September;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in Ul. Legnicka 56, 54204 Wroclaw, Poland, duly represented by Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal which after having been signed ne varietur by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole member of SECAPITAL S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108305, incorporated on 17 May 2005, pursuant to a deed drawn-up by M^e Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1045 of 15 October 2005.

The Articles of Incorporation have been amended for the last time on 15 July 2010 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

The sole member, represented as above stated, requests the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole member resolves to create a new class of corporate units, namely Class E, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued corporate units and to convert 22,300 (twenty-two thousand three hundred) Class A corporate units into 22,300 (twenty-two thousand three hundred) Class E corporate units.

Second resolution

The sole member also resolves to allocate an amount of PLN 2,230,000.-(two million two hundred thirty thousand Polish zloty) from the legal reserve related to Compartment A to the legal reserve related to Compartment E.

Third resolution

The sole member resolves to amend article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

"The corporate capital of the company is fixed at PLN 60,917,000.-(sixty million nine hundred seventeen thousand Polish zloty) divided into 18,164 (eighteen thousand one hundred sixty-four) Class A corporate units, 3,480 (three thousand four hundred eighty) Class B corporate units, 7,873 (seven thousand eight hundred seventy-three) Class C corporate units, 9,100 (nine thousand one hundred) Class D corporate units and 22,300 (twenty-two thousand three hundred) Class E corporate units, with a nominal value of PLN 1,000.-(one thousand Polish zloty) each, which have the same rights in all respects."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social à Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Pologne, ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé laquelle, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de SECAPITAL S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant un acte reçu par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu en date du 15 juillet 2010 suivant acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associée unique, représentée comme stipule ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de créer une nouvelle catégorie de parts sociales, à savoir catégorie E, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes et de convertir 22.300 (vingt-deux mille trois cents) parts sociales de catégorie A en 22.300 (vingt-deux mille trois cents) parts sociales de catégorie E.

Deuxième résolution

L'associée unique décide également d'allouer un montant de PLN 2.230.000,(deux millions deux cent trente mille zloty polonais) de la réserve légale relative au Compartiment A à la réserve légale relative au Compartiment E.

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante: "Le capital social est fixé à PLN 60.917.000,-(soixante millions neuf cent dix-sept mille zloty polonais) représenté par 18.164 (dix-huit mille cent soixante-quatre) parts sociales de catégorie A, 3.480 (trois mille quatre cent quatre-vingts) parts sociales de catégorie B, 7.873 (sept mille huit cent soixante-treize) parts sociales de catégorie C, 9.100 (neuf mille cent) parts sociales de catégorie D et 22.300 (vingt-deux mille trois cents) parts sociales de catégorie E, d'une valeur nominale de PLN 1.000,-(mille zloty polonais) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 septembre 2010. LAC/2010/39951. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126115/97.

(100143036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

VDS Finance S.à.r.l., Vandersanden Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 175.770.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 82.430.

Le bilan rectificatif de la société au 31 décembre 2009, en remplacement du bilan déposé le 16 septembre 2010 avec pour référence L100141113 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010125497/14.

(100142522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Vangal Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 126.976.

Veillez prendre note que la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi dans ses locaux de la société anonyme VANGAL INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 126976.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010125498/12.

(100142722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Veneluxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.666.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2010125500/12.

(100142537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Wagner Selection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 41.434.

En date du 1^{er} mars 2010, l'assemblée générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs sortants Monsieur Jacques Wolter avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper et Monsieur Claude Arrensdorf avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper, Monsieur Aloyse Wagner administrateur et administrateur-délégué avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

A cette même date l'assemblée générale a décidé de nommer comme commissaire GT Experts Comptables S.à r.l avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, en remplacement de Madame Josée Baddé-Woltz.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin avec l'assemblée générale de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wagner Sélection SA

Référence de publication: 2010125506/16.

(100142195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Le 5ème élément, Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 144.853.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 septembre 2010 au siège social de la société

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée générale décide de nommer au poste d'Administrateur:

- Madame Marita Neisen, kinésithérapeute, née à Saint-Vith le 22 février 1976, demeurant à Rue Aldringen 57A, B-4790 Burg-Reuland;

- Mademoiselle Liane Mettendorff, kinésithérapeute, née à Luxembourg le 05 mars 1981, demeurant à Maison la, L-9765 Mecher;

- Monsieur Frédéric Van de Sande, kinésithérapeute, né à Malmédy le 20 novembre 1970, demeurant à Route de Chôdes 12, B-4960 Malmédy.

La durée de leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126020/19.

(100143102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Tyco International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.550.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Tyco International Finance S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 29 avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 123550 (the Company). The Company has been incorporated under Luxembourg law on 20 May 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N° 378 of 15 March 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 26 June 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association, C N° 1424 of 23 July 2009.

The Meeting is chaired by Bertrand Gérardin, lawyer, residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting, Olivier Too, lawyer, residing in Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elects Marc Tkatcheff, lawyer, residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

Proxy from the non-voting shareholder represented at the present Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Proxy from the voting shareholder (the Shareholder) represented at the present Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Pursuant to articles 16.3 of the Articles, the non-voting shareholder states that it has been duly informed of the agenda of the Meeting, and waives the convening notice.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list that all the 100,000 (one hundred thousand) class A shares, 994,485 (nine hundred and ninety-four thousand and four hundred and eighty-five) class C shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand)

class D shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class E shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class F shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class G shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class H shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class I shares and 1,100,000 (one million one hundred thousand) class J shares of the Company, all these shares having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) each, representing all of the voting share capital of the Company, the share capital amounting to USD 500,000 (five hundred thousand United States Dollars) are represented at the Meeting, which is consequently duly constituted and may validly debate and take resolutions on the items of the agenda.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Amendment to the dates of the accounting year of the Company;
3. Amendment to article 17 of the Articles in order to reflect the amendment under item 2. above;
4. Empowerment to and authorisation of any director of the Company or any of Bertrand Gérardin or Marc Tkatcheff, lawyers of Allen & Overy Luxembourg, acting each individually, to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda, including but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto; and
5. Miscellaneous.

III. that the Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Shareholder resolves:

- to amend and hereby amends the dates of the accounting year of the Company, so that it shall commence on 25 September and end on 24 September of the following year; and
- that the current accounting year of the Company which started on 26 September 2009 shall end on 24 September 2010 rather than on 25 September 2010.

Third resolution

The Shareholder resolves to amend and hereby amends article 17 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 17. Accounting year.** The Company's accounting year shall begin on 25 September and shall terminate on 24 September of the following year."

Fourth resolution

The Shareholder resolves to authorise and empower any director of the Company or Bertrand Gérardin or Marc Tkatcheff, lawyers of Allen & Overy Luxembourg, each acting individually, to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolutions, including but not limited to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,300.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt juillet.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Tyco International Finance S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 29 avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123550 (la Société). La Société a été constituée sous le droit luxembourgeois le 20 mai 2006 par acte du notaire instrumentaire résidant alors à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N° 378 en date du 15 mars 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par plusieurs actes et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire, de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, le 26 juin 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N° 1424 du 23 juillet 2009.

L'Assemblée est présidée par Bertrand Gérardin, avocat, demeurant à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée, Olivier Too, avocat, demeurant à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur) Marc Tkatcheff, avocat, demeurant à Luxembourg. Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le Bureau.

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les représentants des actionnaires et les membres du Bureau.

La procuration de l'actionnaire détenant des actions sans droit de vote représenté à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera de même annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

La procuration de l'actionnaire détenant des actions avec droit de vote (l'Actionnaire) représenté à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera elle aussi annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Selon les termes de l'article 16.3 des Statuts, l'actionnaire non-votant déclare qu'il a bien été informé de l'ordre du jour de l'Assemblée et décide de renoncer aux formalités de convocation.

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. il résulte de la liste de présence que toutes les 100.000 (cent mille) actions de classe A, 994.485 (neuf cent quatre-vingt quatorze mille quatre cent quatre-vingt cinq) actions de classe C, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe E, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe F, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe G, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe H, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe I, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe J, toutes ses actions ayant une valeur nominale cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (5 USD) chacune, représentant la totalité du capital social votant de la Société, le capital social d'un montant de cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (500.000 USD), est dûment représenté à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification des dates de l'année sociale de la Société;
3. Modification de l'article 17 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus;
4. Pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société ou à Bertrand Gérardin ou à Marc Tkatcheff, avocats d'Allen & Overy Luxembourg, chacun agissant individuellement, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes; et

5. Divers.

III. l'Actionnaire prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social votant étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Actionnaire représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Actionnaire décide:

- de modifier et, par les présentes, modifie les dates de l'année sociale de la Société, qui débutera donc le 25 septembre et se terminera le 24 septembre de l'année suivante; et
- que l'année sociale en cours de la Société qui a débuté le 26 septembre 2009 se terminera le 24 septembre 2010 au lieu du 25 septembre 2010.

Troisième résolution

L'Actionnaire décide de modifier l'article 17 des Statuts en vue de refléter la deuxième résolution ci-dessous, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 17. Année sociale.** L'année sociale commence le 25 septembre et se termine le 24 septembre de l'année suivante."

Quatrième résolution

L'Actionnaire donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société ou à Bertrand Gérardin ou à Marc Tkatcheff, avocats d' Allen & Overy Luxembourg, chacun agissant individuellement, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.300.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire des parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: B. GERADIN, O. TOO, M. TKATCHEFF et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33522. Reçu soixante-quinze euros 75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010125492/169.

(100142813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Vitech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6631 Wasserbillig, 15, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 75.945.

Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses des alleinigen Gesellschafters vom 18. August 2010

1. Der Rücktritt von Herrn Manfred GRUNDHEBER vom Mandat des Geschäftsführers mit Wirkung zum 31. Juli 2010 wird angenommen.

2. Herr Klaus D. KLEMENT, geboren am 28. August 1954 in D-Friedberg, wohnhaft in D-25870 Norderfriedrichskoog, Diekstraat 17, wird mit Wirkung zum 1. August 2010 auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2010125501/13.

(100142184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Postout Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 94.252.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le neuf août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Mylène Basso, employée, avec adresse professionnelle au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société FLOCKTON INTERNATIONAL CORP, une société de droit panaméen, ayant son siège social à East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank, Building 2nd Floor, Panama-City (République de Panama);

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 04 août 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. La société POSTOUT FINANCIAL S.A., ayant son siège social au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean SECKLER en date du 24 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 23 juillet 2003, numéro 771. Le capital social de la société s'élève à € 32.000,- (trente deux mille Euro) représenté par 32 (trente deux) actions de valeur nominale de 1.000 (mille) Euro.

2. Le mandant s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société POSTOUT FINANCIAL S.A.;

3. Le mandant approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes ainsi que l'annexe, pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009;

4. Le mandant approuve le bilan de clôture au 30 juin 2010;

5. Le mandant accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes;

6. Le mandant a l'intention de dissoudre la société avec effet immédiat;

7. En sa qualité de liquidateur de la société POSTOUT FINANCIAL S.A., le mandant déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que le mandant est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute, clôturant ainsi la dissolution;

8. Les livres et documents de la société POSTOUT FINANCIAL S.A. seront conservés pendant une période de 5 (cinq) ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. BASSO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 août 2010. Relation: LAC/2010/35821. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010126083/41.

(100142520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

VL MGA Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 88.101.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2010

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Daniel FELLER, né le 23 mars 1956 à Bruxelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

VL MGA INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2010125502/14.

(100142999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

VL MGA Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 88.101.

—
Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010125503/9.

(100143000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Windermere Investments Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.275.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 09 juillet 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 05 août 2010.

Référence de publication: 2010125505/11.

(100142902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

NextWeb Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 141.536.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire de la société qui s'est tenue en date du 15 septembre 2010 que:

- Le siège de la société a été transféré de L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

- Ont été nommés aux fonctions de gérant de la société pour une durée indéterminée en remplacement de TMF CORPORATE SERVICES S.A. et de Monsieur Chris JORGENSEN démissionnaires:

* Madame Maggy KOHL - BIRGET résidant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim;

* Monsieur Elton FORREST, résidant à CH-1207 Genève, 61, rue des Eaux Vives.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010126233/20.

(100142340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

WM Phoenix (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 42.266.100,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.455.

Les comptes annuels pour la période du 19 janvier 2009 au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125509/12.

(100142668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

WSI Education Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.117.925,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.071.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 19 août 2010

En date du 19 août 2010, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

d'accepter les démissions de Monsieur Timothy Daniels, Madame Brooke Coburn et Monsieur Christopher Finn en tant que commissaires aux comptes de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

WSI Education Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010125511/16.

(100142519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Xella International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125513/11.

(100142214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

E.C.S. Luxembourg S.A., Europe Computer Systemes Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 82.134.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Europe Computer Systemes Luxembourg SA

en abrégé E.C.S. Luxembourg S.A.

FIDALUX S.A.

Par délégation

Signature

Référence de publication: 2010125622/15.

(100141629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Xella International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125515/11.

(100142218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Yeoman Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 131.609.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 31 juillet 2007:

- M. Wolfgang Baertz, ayant pour adresse 4, bei den 5 Buchen, 8123 Bridel, Luxembourg, a été nommé président du conseil d'administration, en plus de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat et ce jusqu'en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010125516/13.

(100142671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

3 P Lente Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.640.000,00.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 140.764.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125519/11.

(100142653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Media Holdings Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 138.665.

EXTRAIT

En date du 3 septembre 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Wim Rits, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré du «12 Rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg» au «15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg».

Suite à ce changement de siège social, il est notifié que le gérant Marjoleine Van Oort a désormais l'adresse suivante: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010126038/19.

(100143728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Chi Whizz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9560 Wiltz, 21, rue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 121.937.

L'an deux mille dix.

Le vingt-huit juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société de droit bélizien TANSMORE PROJECTS LIMITED, ayant son siège social à Belize-City, Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777 (Belize), inscrite au Registre IBC de Belize sous le numéro 45246,

ici représentée par Monsieur Romain ZIMMER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée CHI WHIZZ S.à r.l., ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, R.C.S. Luxembourg numéro B 121937, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 23 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 34 du 23 janvier 2007, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire prénommé, en date du 30 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1124 du 12 juin 2007;

- suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 26 octobre 2009, publié au Mémorial C numéro 2322 du 27 novembre 2009;

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique ratifie et accepte au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil, les cessions de parts sociales sous seing privé suivantes:

- la cession du 15 avril 2010 de soixante-quinze (75) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune dans la prédite société CHI WHIZZ S.à r.l. par Madame Helena WILLEMS, employée, demeurant à Coolea, Macroom, Co. Cork (Irlande), à la société de droit des Seychelles EUROCONSEIL S.A., ayant son siège social à Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé (Seychelles);

- la cession du 15 avril 2010 de vingt-cinq (25) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune dans la prédite société CHI WHIZZ S.à r.l. par Monsieur Adrian FEACHEM, employé, demeurant à L-2343 Luxembourg-Cents, 101, rue des Pommiers, à la société de droit des Seychelles EUROCONSEIL S.A., prédésignée;

- la cession du 17 juin 2010 de cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune dans la prédite société CHI WHIZZ S.à r.l. par la société de droit des Seychelles EUROCONSEIL S.A., prédésignée, à la société de droit bélizien TANSMORE PROJECTS LIMITED, prédésignée.

Deuxième résolution

Le siège social est transféré de L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, à L-9560 Wiltz, 21, rue du X Septembre.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3. (Alinéa 1^{er}).** Le siège de la société est établi à Wiltz."

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet.

L'exploitation de centres de relaxation, de massage, d'esthétique et de cours et toute activité directement ou indirectement liée au bien-être et aux loisirs ainsi que toute forme d'activité axée sur le bien-être et le loisir tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

L'exploitation de débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration à emporter et/ou à consommer sur place.

La vente de produits naturels de santé, de bien-être et de beauté et tous articles et appareils destinés à promouvoir le bien-être et la vente de tous produits de loisir.

La promotion immobilière, l'administration de biens immobiliers, l'achat et la vente d'immeubles, la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non-bâtis au niveau national et international.

La Société a également comme objet la mise sous pli de documents, distributions de documents, gestion des contrats postaux, achat et vente des timbres postaux pour sa clientèle.

La Société peut en outre réaliser toutes opérations commerciales, notamment de négoce, d'achat, de vente, d'importation ou exportation, en gros ou au détail, de produits de toutes natures, manufacturés ou dédiés, neufs ou usagés, pour son propre compte ou compte de tiers ou encore toutes opérations nécessaire au bon fonctionnement de l'activité. Les activités mentionnées ci avant ne peuvent être considérées comme exhaustives mais uniquement déclaratives.

La Société peut également réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, notamment acquérir et mettre en valeur tous brevets ou licences et autres droits de marques ou qui sont de nature à favoriser sa croissance ou son développement. La Société peut ainsi agir en tant que société de participation financière. Elle peut donc s'intéresser au travers de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, de l'octroi, aux entreprises auxquelles elle s'intéresse et qui font partie de son groupe, de tous concours, prêts, avances ou garanties, de l'emprunt et de la garantie par tous moyens du remboursement de la somme empruntée.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Cinquième résolution

L'associée unique décide d'accepter la démission de Monsieur Adrian FEACHEM comme gérant de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

L'associée unique décide de nommer en remplacement du gérant démissionnaire comme nouveau gérant unique de la société pour une durée indéterminée avec pouvoir de signature individuel:

Monsieur Vincent GALLÉ, né à Anderlecht (Belgique), le 17 novembre 1962, demeurant à L-1520 Luxembourg, 10-12, rue Adolphe Fischer.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Romain ZIMMER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 août 2010. Relation: GRE/2010/2743. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2010125893/93.

(100143249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Azimmo S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9544 Wiltz, 34, Îlot du Château.

R.C.S. Luxembourg B 102.414.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Arbo S.A.

Signature

Référence de publication: 2010125538/11.

(100141264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Timber Opportunities Fund S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.272.

In the year two thousand ten, on the twentieth day of August,

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Timber Opportunities Fund S.C.A. SICAV-SIF, an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable or SICAV), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions or SCA), organised as a specialised investment fund governed by the law of 13 February 2007 in relation to specialised investment funds and having its registered office at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.272 (the Fund), managed by its general partner, Timber Opportunities S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée or S.à r.l.), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.271 (the General Partner), incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Luxembourg, on July 23, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of August 18, 2009, number 1585.

The Meeting is chaired by Johan Terblanche, Solicitor residing in Luxembourg. The Chairman appoints Nadia Tbatou, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Oliver Wolf, Deputy Team Manager, residing in Luxembourg as Scrutineer of the Meeting. (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to as the Bureau of the Meeting).

The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the appearing parties and the notary.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that :

I. The management share, the fifty (50) ordinary shares issued on the date of incorporation of the Fund and the three thousand three hundred and sixty (3,360) ordinary shares of A Series of the Fund, without par value, representing the entirety of the share capital of the Fund, which as of 9 August 2010 was set at three million seventy thousand five hundred and twenty-eight United States Dollars and fifty-six cents (USD 3,017,528.56), are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. The agenda of the Meeting is the following:

1. The current Cash Flow situation and Cash requirement;
2. The possibility to liquidate the Fund; and
3. Miscellaneous.

III. The shareholders of the Fund present or represented have been duly convened and have perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been communicated to them previously.

IV. The Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve at a simple majority of 70,68 % of the entire capital that based on the current cash flow situation of the Fund, the additional cash requirements for the purpose of a liquidation of the Fund would be approximately one hundred and five thousand United-States dollar (USD 105,000). The shareholder owning 29,32 % of the capital of the Fund votes against this resolution.

In order to ensure that sufficient cash is available to service the current obligations of the Fund and to fund the contemplated liquidation of the Fund the shareholders resolve to sell a receivable with a face value of two hundred and fifty-two thousand six hundred fifty-six United States dollar and fifty-eight cents (USD 252,656.58) against Brain Forest Inc, Sociedad Anonima, a company incorporated and organised under the laws of Panama, having its registered office at c/o Futuro Forestal, S.A., Parker Drive # 919, Panama City, republic of Panama and registered with the Registro Publico de Panama under number RUC 1093043-15-5 7651D V 79, to one of the shareholders of the Fund for an amount that would cover all cash needs of the Fund for the purpose of voluntary liquidation.

Second resolution

The shareholders resolve at a simple majority of 70,68 % of the entire capital to dissolve the Fund with immediate effect and to put the Fund into voluntary liquidation, in accordance with article 25 of its articles of association. The shareholder owning 29,32 % of the capital of the Fund votes against this resolution.

The shareholders resolve to appoint Dominique Ransquin, Partner at H.R.T. Révision S.A., with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg as liquidator of the Fund (the Liquidator).

As a consequence thereof, the shareholders resolve that the Liquidator shall prepare a report in respect of the results of the liquidation, in accordance with article 151 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), that the Liquidator will have the broadest powers to perform its duties as defined in articles 144 to 148 bis of the 1915 Law, and that the Fund will be bound towards third parties by the signature of the Liquidator of the Fund.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the shareholders representing 70,68 % of the entire capital resolve that the Liquidator will be entitled to a remuneration of eleven thousand and five hundred euro (EUR 11,500) in compensation of its mission as Liquidator of the Fund. The shareholder owning 29,32 % of the capital of the Fund abstains from voting.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Fund or are charged to the Fund as a result of this Meeting is estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

There being no further business, the Meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French versions, the English version will prevail.

The document having been read to the Board of the Meeting, said Board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingtième jour du mois d'août,

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire demeurant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la Timber Opportunities Fund S.C.A. SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable constituée sous les lois du Grand duché de Luxembourg sous la forme d'une société en commandite par actions, organisée comme un fonds d'investissement spécialisé soumis à la loi du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés, ayant son siège social au 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.272 (le Société), gérée par Timber Opportunities S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.271 (l'Associé-Commandité), constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch sur Alzette, en date du 23 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 août 2009, numéro 1585.

L'Assemblée est présidée par Johan Terblanche, Solicitor résidant professionnellement à Luxembourg. Le Président désigne comme Secrétaire Nadia Tbatou, Avocat à la Cour résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme Scrutateur Oliver Wolf, Deputy Team Manager, résidant professionnellement à Luxembourg. (Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formant le Bureau de l'Assemblée).

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire, restera attachée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire, resteront également attachées au présent acte.

Le Bureau ayant ainsi constitué, le/la Président(e) déclare que :

I. L'action de commandité, et les cinquante (50) actions ordinaires émises à la date de la constitution de la Société et les trois mille trois cent soixante (3.360) actions ordinaires de série A de la Société, sans valeur nominale, représentant toutes les actions dans le capital social de la Société qui à la date du 9 août 2010 était fixé à trois millions dix-sept mille cinq cent vingt-huit dollars des États-Unis et cinquante-six centimes (USD 3.017.528,56), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et autorisée à délibérer sur les points suivants de l'agenda, reproduits ci-dessous :

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Liquidités actuelles et montant nécessaire;
2. Possibilité de liquider le Fonds; et
3. Divers.

III. Les actionnaires de la Société, présents ou représentés, ont été dûment convoqués et ont parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué à l'avance.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes :

Première résolution

Au vu des liquidités actuelles de la Société, les actionnaires décident à la majorité simple de 70,68% du capital social que le montant nécessaire pour les besoins de la liquidation de la Société serait d'environ cent cinq mille dollars des États-Unis (USD 105,000). L'actionnaire détenant 29,32 % du capital de la Société vote contre cette résolution.

Afin de s'assurer qu'un montant suffisant sera disponible afin d'honorer les obligations actuelles de la Société et de financer la liquidation de la Société envisagée, les actionnaires décident de vendre une créance d'une valeur nominale de deux cent cinquante-deux mille six cent cinquante-six dollars des États-Unis et cinquante-huit centimes (USD 252.656,58) contre Brain Forest Inc, Sociedad Anonima, une société constituée sous les lois de Panama, dont le siège social est situé au c/o Futuro Forestal, S.A., Parker Drive # 919, Panama, république de Panama et immatriculée auprès du Registro Publico de Panama sous le numéro RUC 1093043-15-5 7651D V 79, à un des actionnaires de la Société pour un montant qui couvrira les sommes nécessaires à la Société pour les besoins de la liquidation volontaire.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident à la majorité simple de 70,68% du capital social de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation volontaire, conformément à l'article 25 de ses statuts. L'actionnaire détenant 29,32 % du capital de la Société vote contre cette résolution.

Les actionnaires décident de désigner Dominique Ransquin, associé à H.R.T. Révision S.A., dont l'adresse professionnelle est au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur). En conséquence, les actionnaires décident que le Liquidateur préparera un rapport sur les résultats de la Liquidation, conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915), que le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer sa mission tels que prévus aux articles 144 à 148 bis de la Loi de 1915 et que la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature du Liquidateur de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les actionnaires représentant 70,68% du capital social décident d'octroyer une rémunération de onze mille cinq cents euros (EUR 11.500) au Liquidateur en contrepartie de sa mission en tant que Liquidateur de la Société. L'actionnaire détenant 29,32 % du capital de la Société s'abstient de voter.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette Assemblée est estimée à environ mille quatre cents euros (1.400,-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Bureau de l'Assemblée, ledit Bureau de l'Assemblée a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Terblanche, N. Tbatou, O. Wolf, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 26 août 2010. Relation: RED/2010/1193. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 10 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125473/158.

(100142199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Camosc Charter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 64.147.

Par la présente, j'ai le regret de vous présenter ma démission en ma qualité d'Administrateur au sein de la société CAMOSC CHARTER S.A. avec immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

P. Janssens.

Référence de publication: 2010125540/11.

(100141055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Carredas Business Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 122.250.

Extrait des délibérations portant publication de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg ville en date du 25 mars 2010

Décisions

Il est porté à la connaissance de tous et il est décidé à l'unanimité:

Première résolution

Démission des deux administrateurs à savoir:

a) Monsieur PEETERS Emmanuel, administrateur de société, né à Liège le 17 février 1956 en Belgique et demeurant au 50, rue de Thys à B-6900 Marche-en-Famenne;

b) Monsieur Koen ANDRIES né le 17 juillet 1969 à Berchem Sainte Agathe en Belgique, administrateur de société et demeurant au Heymboschlaan, 131 /2d à B-1090 Bruxelles.;

Deuxième résolution

Nomination de deux administrateurs à savoir:

a) Monsieur Alexandre BARBERA, Administrateur de société, né le 30 avril 1980 à Liège en Belgique et demeurant rue de Sauheid, 18 à B-4032 Liège en Belgique,

b) Monsieur Michel BARBERA, employé, né à Aiseau, en Belgique, le 24 novembre 1951 et domicilié à B-4140 Sprimont (B) rue des Ecoles, 30,

à partir de ce jour et pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016

Troisième résolution

Nomination de Monsieur BARBERA Alexandre, pré-qualifié, au poste d'administrateur délégué à partir de ce jour et pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

Quatrième résolution

Le mandat de commissaire aux comptes de la société Moneylift s.a. (RCS B96.010) dont le siège social est situé à L-1463 Luxembourg, 29 rue du Fort Elisabeth est reconduit à partir de ce jour pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010126324/36.

(100143689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**Elhena Management, Société Anonyme Soparfi,
(anc. DEMO Solutions SA).**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 96.397.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 20 août 2010.

Pour la société
Anja HOLTZ
Le notaire

Référence de publication: 2010125543/14.

(100140964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Triton III No. 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125544/10.

(100140880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Kubiaco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 108.199.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO S.A.
Signature

Référence de publication: 2010125546/11.

(100141270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Nob Hill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.115.

Par décision du conseil d'administration tenu le 20 septembre 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

Madame Elisiana PEDONE, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat

Monsieur Luca ANTOGNONI résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg son mandat ayant pour échéance l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2010126055/19.

(100143668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

L'Exception S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 65, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.997.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO S.A.
Signature

Référence de publication: 2010125547/11.

(100141266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Luxemburger Agrarhandel GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 102.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125548/10.

(100140877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Prism Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

R.C.S. Luxembourg B 124.477.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 28 mars 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Prism Invest S.à r.l. ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et

Citco C&T (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que reprenneur du contrat précédemment conclu avec Citco (Luxembourg) SA.

Fait à Luxembourg, le 15 Septembre 2010.
Citco C&T (Luxembourg) S.A.
By: Christelle Ferry and Fabrice Geimer
Managing Director and Attorney-In-Fact A

Référence de publication: 2010125551/17.

(100141446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Artcraft International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 62.380.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de ARTCRAFT INTERNATIONAL S.A., RCS Luxembourg n° B 62380,
tenue Le 19 mai 2010 au siège de la société

Il a été décidé ce qui suit:

- de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes en fonction pour une nouvelle période de six ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2016.
- de confirmer Madame Véronique Wauthier à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010125570/16.

(100141872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Toitures Mutsch SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9940 Asselborn, Maison 51.

R.C.S. Luxembourg B 97.090.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Arbo S.A.

Signature

Référence de publication: 2010125552/11.

(100141262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Union Immobilière Sarl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 42.387.

—
Le siège social déclaré à L-1750 Luxembourg, 104 avenue Victor Hugo, est dénoncé.

Pour:

La dame Marie SCHMITZ, veuve Jean NEHRENHAUSEN, associée.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

s° Marc MODERT

Avocat

Référence de publication: 2010125554/12.

(100140965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Woodlines S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9740 Boevange, Maison 37.

R.C.S. Luxembourg B 139.478.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Arbo S.A.

Signature

Référence de publication: 2010125555/11.

(100141276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

P Retos Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.153.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique tenu en date du 19 Août 2010 que les démissions de M. Raymond M Mathieu et de M. John Woodworth en tant que gérants sont acceptées avec effet au 30 Août 2010.

M. George Richard Cobleigh ayant son adresse professionnelle au 50, Kennedy Plaza, Providence, 02903 Rhode Island, et M. Michael Kidd ayant son adresse professionnelle au C/o ATEAC 46 a, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg sont élus nouveaux gérants, avec effet au 30 Août 2010.

Par conséquent, le Conseil de Gérance de la société est composé comme suit:

- M. George Richard Cobleigh
- M. Michael Kidd
- M. Sinisa Krnic
- M. Claude Larbière

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Emilie Dougnac.

Référence de publication: 2010126237/20.

(100142404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

A.C.T.S. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle «Schéleck II».

R.C.S. Luxembourg B 42.021.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 12 mai 2010

«Le mandat des administrateurs prenant fin à l'issue de la présente assemblée générale, l'Assemblée décide de nommer administrateurs les personnes suivantes:

- Alex Kremer, demeurant professionnellement à L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare
 - Marc Wengler, demeurant professionnellement à L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare
 - François Benoy, demeurant professionnellement à L-3225 Bettembourg, Container Terminal.
- Les administrateurs sont nommés à compter de ce 12 mai 2010 pour une durée de 6 ans.»
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Les déclarants

Référence de publication: 2010125556/17.

(100141965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

ABBI Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 115.460.

—
Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer procéder à la dénonciation avec effet immédiat au jour de la présente du siège de votre société ABBI SARL, jusqu'à ce jour établi en mon étude, soit au 2, rue des Dahlias, L-1411 LUXEMBOURG, R.C.S. B 115460.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Me Alain LORANG.

Référence de publication: 2010125560/11.

(100141752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Ades S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 29, rue du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 82.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Gérance
Signature

Référence de publication: 2010125562/11.

(100142008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

AEI Luxembourg Holdings, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 103.181.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

AEI Luxembourg Holdings, S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010125713/15.

(100142626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Ades S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 29, rue du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 82.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Gérance
Signature

Référence de publication: 2010125563/11.

(100142010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Ades S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 29, rue du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 82.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Gérance
Signature

Référence de publication: 2010125564/11.

(100142011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Ades S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 29, rue du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 82.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Gérance

Signature

Référence de publication: 2010125565/11.

(100142013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Turinu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.454.

—
RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance de tous qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction de l'Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 14 juillet 2010, enregistré et déposé au R.C.S. de Luxembourg le 26 août 2010, sous référence n° L100131392.05 et qu'il fallait lire:

L'Assemblée nomme en remplacement des gérants démissionnaires Madame Mariateresa Battaglia à compter du 14 juillet 2010, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg et Madame Franca Di Mario à compter du 14 juillet 2010, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg qui acceptent leur mandat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 03 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010126467/21.

(100143171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Ades S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 29, rue du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.305.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Gérance

Signature

Référence de publication: 2010125566/11.

(100142016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Chauffage Moderne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 70.230.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 30 avril 2010

L'assemblée réélit Administrateurs pour un an:

Mme Nathalie MAIER, employée privée, demeurant à Schrassig.

M. Jacquot SCHWERTZER, commerçant, demeurant à Schrassig

Mr. Roland DELVAUX, directeur, demeurant à Kleinbettingen.

L'assemblée réélit Commissaire pour un an:

La société DMS & ASSOCIES, S.à.r.l., 23, rue des Bruyères L - 1274 HOWALD.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale

Le Conseil d'Administration élit pour un an:

- Mme Nathalie MAIER Présidente,

- Mr. Jacquot SCHWERTZER Administrateur-délégué,

Confirme pour un an Mr. Roland DELVAUX en sa qualité de directeur, nomme Fondé de Pouvoir pour un an:

* Mr. Jean-Yves COLSON,

* Mr. Laurent HOMEL et

* Mme Pascale ZEIMES,

et fixe les pouvoirs comme suit:

A) La société est engagée, en toutes circonstances, sans limitation, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur délégué détenteur de la carte d'artisan ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué détenteur de la carte d'artisan.

B) Pour la gestion journalière des affaires:

La société est engagée, sans limitation, par la signature individuelle de l'administrateur délégué, détenteur de la carte d'artisan.

La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 1.200 Eur par la seule signature du directeur.

La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 1.200 Eur par la seule signature d'un fondé de pouvoir.

C) Les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou de l'administrateur délégué.

Pour extraits conformes

Jacquot SCHWERTZER

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010126839/36.

(100143144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Alice Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, Place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 151.921.

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration de la société Alice Management du 3 septembre 2010 que le siège social de la société Alice Management a changé d'adresse. L'ancienne adresse était 94, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg. La nouvelle adresse est 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010125568/13.

(100141896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

A3COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A3COM S.A.

Stéphane Allaume

Référence de publication: 2010125571/11.

(100141806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Béatrice Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, Place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 151.931.

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration de la société Béatrice Management du 3 septembre 2010 que le siège social de la société Béatrice Management a changé d'adresse. L'ancienne adresse était 94, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg. La nouvelle adresse est 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010125572/13.

(100141894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.
